

Communiqué de presse

L'InterFon **CFTC** a décidé de boycotter le Conseil Commun de la Fonction Publique du 6 Mars prochain avec à l'ordre du jour, le projet de loi Fonction Publique.

Pourquoi cette décision ?

A la fois sur la forme et sur le fond, la **CFTC** ne peut que rejeter ce projet.

Sur la forme d'abord :

Ce projet est à l'étude des organisations syndicales depuis des mois et aucun amendement, ni aucune modification n'ont été retenus.

Une multitude de réunion de concertation aussi stériles les unes que les autres font que le mot de **NEGOCIATION** est sorti du vocabulaire de ce gouvernement.

La **CFTC** ne peut accepter la méthode employée car un tel projet, remis sur table le 13 février suivi de 3 réunions/groupes de travail la semaine suivante puis d'un passage du texte dans les différents Conseils Supérieurs et pour finir en CCFP le 6 mars, ne peut être étudié dans la précipitation d'un calendrier contraint.

Sur le fond, ensuite :

La **CFTC** alerte sur les dangers que recèle ce projet de loi.

- **La CFTC demande le report du texte de loi et l'ouverture de réelles négociations autour des missions de services publics.** Généralisation de l'embauche de contractuels en lieu et place de titulaires
- Rémunération au mérite
- Fusion des instances représentatives (CT et CHSCT)
- Retrait des prérogatives des Commissions Administratives Paritaires à la main des Directions
- Durcissement des sanctions à la main des employeurs locaux
- Mobilité des fonctionnaires et possibilité accrue de les transférer vers des entreprises privées.

Ajoutons à cela, la remise à plat de nos systèmes de retraite, le pouvoir d'achat en baisse avec le gel de la valeur du point d'indice combiné à l'augmentation des cotisations sociales

Autant de décisions qui mettent à mal le statut et les conditions de travail des fonctionnaires, ce qui nous emmène vers une gestion très libérale à l'européenne de nos services publics dont nos compatriotes ne veulent pas.

La **CFTC** appelle d'ores et déjà les agents à se mobiliser à l'occasion du passage du projet de loi en conseil des ministres pour exprimer leur opposition à ce projet et vous proposera très rapidement des méthodes pour agir et vous faire entendre.

La CFTC demande le report du texte de loi et l'ouverture de réelles négociations autour des missions de services publics.